

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vayéhi



Au Puits de La Paracha

Vayéhi

« J'ai espéré en Ta délivrance » : l'espoir, une source de salut

« J'ai espéré en Ta délivrance, Hachem. » (49, 18)

Le sujet de l'espoir et de la confiance que l'homme doit placer en Hachem évoqué dans la Paracha a été largement commenté. En effet, le fait que nous puissions, nous, Son peuple bien-aimé, nous tourner vers Lui, en toute circonstance à chaque instant de détresse, convaincus de Sa toute-puissance et de Son pouvoir illimité de délivrance, constitue un immense présent.

Il demeure notre D., notre Père, notre Roi, notre Sauveur qui nous délivre de toutes nos épreuves et de tous nos oppresseurs, afin de faire savoir au monde que ceux qui espèrent en Lui et ceux qui viennent s'abriter sous les ailes de sa Présence, ne seront jamais déçus.

Le Roi David l'a depuis longtemps exprimé dans ses psaumes (32, 10) : « *Celui qui place sa confiance en Hachem sera entouré de bonté* », ou encore : « *J'ai espéré en D., je ne craindrai pas ce que les hommes me feront* » (56, 12), « *Seulement en D. mon âme est sereine, car c'est de Lui (que vient) mon espoir. Seul Lui est mon Rocher et mon Espoir, Celui qui me relève afin que je ne tombe pas* » (62, 6-7), « *Sauve ton serviteur, mon D., qui a confiance en Toi* ». A travers tous ces versets, il nous enjoint de ne jamais désespérer. La détresse d'un juif, aussi immense qu'elle fût, le Saint-Béni-Soit-Il serait encore plus élevé qu'elle (si l'on peut dire). Et du plus profond de son épreuve, Il le sortirait des ténèbres vers la lumière, à la seule condition qu'il accepte de dire « *J'ai espéré en Toi, Hachem* », en plaçant effectivement sa confiance en Lui et en se reposant uniquement sur Lui. Nos Sages enseignent également à ce sujet (Ména'hot 29b) : qu'est-il écrit : « *Espérez en Hachem éternellement car c'est Lui Hachem le Rocher des mondes* » (Isaïe 26, 4) ? C'est pour nous

enseigner que pour celui qui place sa confiance dans le Saint-Béni-Soit-Il, Il sera un refuge dans ce monde et dans le monde futur.

Celui qui vit de la sorte mène une existence paisible. Ce monde est en effet rempli de souffrances et de difficultés. Sans cet espoir, nous ressemblerions à des détenus assis à l'ombre de la mort dans leur geôle. L'espoir et la confiance en Hachem sont comme de grandes baies vitrées dans les murs de la prison qui éclairent chacun de ses recoins, jusqu'à dissiper et faire disparaître les ténèbres comme s'ils n'avaient jamais existé.

J'ai entendu du Rav Mendel Falk, habitant de Bné Brak, le miracle extraordinaire qui arriva à Madame Markovitch, la sœur de son grand-père (Rabbi Eliezer Fridman de Bné Brak qui a quitté ce monde voici quelques années à l'âge de 102 ans) : lorsque les nazis pénétrèrent pendant les années noires de la guerre dans leur ville en Hongrie, ils procédèrent à une sélection. Tous les juifs se tenaient debout terrifiés à l'idée du sort qui les attendait. Cette femme, qui se trouvait parmi les malheureux, ne cessait de se répéter ce verset : « *J'ai espéré en Toi, Hachem* », si bien que le son de sa voix arriva aux oreilles du mécréant chargé de l'opération. Avec son accent local, en prononçant le mot 'Kiviti', 'J'ai espéré' en hébreu, il semblait qu'elle répétait en hongrois la phrase "Qui me sortira d'ici ?". En l'entendant, le non-juif se laissa attendrir et lui dit en hongrois : "Ayme Kivitayme", ce qui signifie "Moi, je te sortirai de là. Je vais faire semblant de ne pas te voir, poursuit-il, cours et fuis aussi loin que tu peux !" Il fut ainsi : le Goy fit mine de l'ignorer et elle s'éclipsa rapidement, puis elle se mit à courir aussi vite qu'elle le put. A bout de souffle, elle arriva à proximité d'une laverie de Goyim où elle demanda du travail et fut engagée. Elle y travailla jusqu'à la fin de la guerre et fut ainsi la seule



survivante de toute sa famille. Elle finit par émigrer aux Etats-Unis où elle fonda une famille exemplaire, tout cela grâce au verset « *J'ai espéré en Toi, Hachem* ». En le récitant devant le Saint-Béni-Soit-Il, Lui, en retour, exauça sa prière et la conduisit par une Providence particulière vers le chemin de la vie.

Récemment, un juif de Bné Brak droit et intègre du nom de Moché Cohen quitta ce monde. Il avait fréquenté les saints Admorim de Lalov et fut surnommé Moché Ben Aliza suite à un accident survenu voici de longues années. Depuis lors, il était demeuré entièrement paralysé et ne se déplaçait qu'en chaise roulante. A l'exception de sa tête, il ne pouvait faire aucun mouvement. Néanmoins, ce Reb Moché était joyeux en permanence et le sourire ne quittait jamais son visage. J'ai entendu de son fils qu'il lui demanda une fois comment il pouvait être constamment plongé dans cette joie intense et afficher un visage aussi rayonnant, dans un état aussi difficile et avec un corps autant brisé que le sien.

« Vois-tu, lui répondit-il, si tous les êtres du monde étaient comme moi, assis dans une chaise roulante et assistés pour chacun de leurs gestes, il est évident que je pourrais être joyeux, car en quoi me différencierais-je des autres ? Mais quoi, tous sont saints et entiers et moi seulement je suis paralysé dans une chaise roulante ! Est-ce une raison d'être triste et de m'affliger parce que tous ont mérité une bonne santé ? »

Combien les paroles de ce juif 'simple' sont-elles chargées de vérité non galvaudée ! Chacun, dans ses épreuves, devra toujours veiller à ne pas s'attrister des bienfaits dont jouissent les autres !

Un homme sage habitant les Etats-Unis s'exprima une fois à ce propos de la manière suivante :

Les juifs de New York, expliqua-t-il, ont pour coutume de voyager chaque été dans les montagnes du Country. Certains y demeurent près de deux mois pour s'y reposer et y passer leurs vacances du fait du

climat agréable qui y règne. Il y a longtemps, les hommes riches possédaient des maisons particulières dans ces montagnes. Néanmoins, celles-ci étaient véritablement vétustes. Pour citer un exemple significatif : lorsqu'on marchait dans la maison, tout le sol en bois bougeait et les souris s'y promenaient comme si elles étaient chez elles !

Une fois, quelqu'un posa la question : comment une personne riche pouvait-elle habiter dans une telle mansarde dans laquelle on pouvait craindre de séjourner, alors qu'elle possédait en ville une maison aussi splendide qu'un véritable palais royal ? « C'est parce qu'il s'agit d'un séjour provisoire de deux mois seulement, lui fut-il répondu, c'est pourquoi on peut supporter de vivre ainsi ! »

Cette réponse néanmoins ne le satisfait pas : « On voit bien, rétorqua-t-il, que nombre de ces nantis sont prêts à dépenser une fortune afin d'obtenir la plus belle chambre d'hôtel pour y séjourner quelques jours, ou encore à déboursier une somme considérable afin s'être assis en classe affaires lors d'un voyage en avion alors que ce confort supplémentaire ne concerne que quelques heures, tandis que dans le cas présent, il est question d'un séjour d'une période non négligeable ! » Cet homme réfuta de la sorte tous les arguments qui lui furent avancés, et il finit par proposer sa propre réponse : « Veuillez m'excuser, leur dit-il, mais la véritable raison est que chacun d'entre eux pense : mes congénères eux aussi ne possèdent dans le Country pas plus que cela, dès lors, moi aussi je m'en contente. En ville où ils possèdent des palais, je me dois également d'habiter dans un palais au moins aussi splendide que le leur ! »

Seul celui qui place sa confiance en Hachem peut jouir d'une existence convenable et comme il se doit. Sinon, au moment d'aller prier ou d'aller à son cours de Torah quotidien, il s'imaginera systématiquement qu'il est en train de 'rater' une affaire importante ou une réunion commerciale déterminante et que ses



bénéfices en seront diminués (à D. ne plaise). En revanche, celui qui croit fermement dans la Providence Divine se rendra compte que l'abondance dont il jouit ne provient que du Ciel (et que toutes les actions d'un homme ne constituent qu'une part d'effort personnel, mais ne sont pas à l'origine de sa subsistance), et que lorsqu'il veille à consacrer du temps à l'étude de la Torah et à la prière, il reçoit d'une pleine et large poignée, l'abondance qui lui est destinée. Rav Chelomo Zalman Auerbach expliqua un jour à ce propos l'enseignement de nos Sages (Nida 73a) au nom du Tana De Bé Eliaou : « Tout celui qui étudie (deux lois) chaque jour est assuré d'avoir part au monde futur, comme il est dit ('Habakouk 3, 6) : "Les conduites du monde sont à Lui". Ne lis pas "les conduites" (Halikhot, en hébreu) mais "les lois" (Halakhot, en hébreu). » (Par conséquent, le verset peut être lu : "Les lois lui procurent son monde (futur)", n.d.t.)

La raison pour laquelle, explique-t-il, cet enseignement est rapporté à la fin de tout le Talmud, est que celui qui veille scrupuleusement à étudier quotidiennement les lois de la Torah et à assister à un cours ou à l'étude, témoigne fortement par cela qu'il est convaincu que tout ce qui lui arrive et que toutes les « conduites du monde sont à Lui », dans les mains du Saint-Béni-Soit-Il. Grâce à cela, il est assuré d'avoir part au monde futur.

Dans une famille où régnait la plus grande pauvreté, une mère envoya une fois son fils de sept ans acheter quelques légumes à l'épicerie du quartier, un de chaque sorte, afin de nourrir à grand peine ses enfants affamés. Lorsqu'il y arriva, il trouva devant lui un étalage bien présenté de noix enrobées de sucre appétissantes, surtout pour les jeunes enfants. Son regard ne pouvait se détacher de ce spectacle alléchant qu'il ne pouvait que contempler avec envie, sans en profiter, faute d'argent. L'épicier l'aperçut et son cœur s'attendrit. « Prends ce que tu veux », lui dit-il. Mais, l'enfant refusa de prendre quoi que ce soit. « Prends ce que tu veux », répéta-t-il avec insistance. Mais le jeune garçon garda la main fermée... Jusqu'à ce

que le vendeur lui-même remplisse ses deux mains du fruit sucré qu'il versa dans un sachet.

Lorsque l'enfant revint chez lui, sa mère lui demanda d'où provenaient ces noix bien onéreuses, et celui-ci lui raconta tout ce qui s'était passé dans l'épicerie.

« Mon fils adoré, s'étonna la mère, pourquoi as-tu refusé de les prendre toi-même ?

- C'est que, répondit-il en toute innocence, je suis petit et mes mains sont petites, et même si j'avais rempli mes deux mains, elles n'auraient pas contenu beaucoup. C'est pourquoi je voulais que l'épicier qui a de grandes mains, remplisse lui-même mon sac ! »

Cette anecdote permet d'expliquer ce que l'on récite dans les actions de grâce après le repas (Birkat Hamazone) : « וְאֵל תַּזְכֵּנוּ ה' אֱלֹהֵינוּ » (De grâce, ne nous fait pas dépendre, Hachem notre D., des présents de la main des hommes (...) mais seulement de Ta main large et pleine). Nous prions ainsi de ne pas avoir à recevoir de nos petites mains, mais que le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même nous exauce de Ses "grandes mains" généreusement ouvertes. Celui qui place sa confiance en Hachem et s'en remet entièrement à Lui se verra ainsi exaucé largement des mains du Saint-Béni-Soit-Il Lui-même.

Un commerçant se plaignit un jour devant Rabbi Moché de Lalov de ses affaires jusqu'alors florissantes, qui avaient commencé à péricliter, à D. ne plaise. Le Rav lui demanda s'il fixait un temps d'étude quotidien. Lorsqu'il répondit par la négative, il lui dit : « La Guémara (Taarit 25a) rapporte que la femme de Rabbi Hanina Ben Dossa se mit à pleurer devant Rabbi Hanina sur leur situation misérable. Celui-ci pria et une forme de main apparut lui tendant un pied de table en or. Dans la nuit, ils virent en rêve que tous les Tsadikim étaient assis dans le monde futur à une table en or avec trois pieds, tandis que lui et sa femme était assis à une table avec seulement deux pieds. Cette



dernière comprit tout de suite qu'elle avait reçu sa récompense promise dans le monde futur et le regretta. Ils sollicitèrent la miséricorde Divine et une main sortit du Ciel pour reprendre le pied en or. La Guémara conclut alors : le deuxième miracle fut plus grand que le premier, car 'Guémiré (on enseigne) : ce qu'Hachem donne, Il ne le reprend pas', à savoir qu'habituellement, Il ne reprend pas les bienfaits qu'Il prodigue à l'homme. »

Rabbi Moché de Lalov ajouta alors : « On peut comprendre l'allusion contenue dans ce qui précède : si tu accomplis sur toi-même 'Guémiré', en fixant un cours quotidien de **Guémara**, tu mériteras de voir s'accomplir en retour : "ce qu'Hachem donne, Il ne le reprend pas", à savoir que l'abondance que tu recevras du Ciel ne te sera pas reprise. » Et en effet, lorsque ce commerçant fixa un temps d'étude chaque jour, ses affaires recommencèrent à fructifier et à progresser davantage.

A propos de Rabbi Moché de Lalov, nous devons de mentionner deux choses qu'il ordonna avant de quitter ce monde : ne pas décréter de jeûne à Jérusalem pour demander la pluie avant la date anniversaire de son décès le 13 Tévet, car le jour de sa "Hiloula" est propice pour demander la pluie. En outre, il promit à qui accomplirait quelque chose en l'honneur de sa Hiloula, d'intercéder en sa faveur pour lui rendre ce bienfait. C'est pourquoi celui qui a besoin d'une quelconque délivrance fera un acte en l'honneur de ce Tsadik le jour de sa Hiloula ne fût-ce que de boire "LeHaïm" en son souvenir, d'allumer une veilleuse ou autre. Que son mérite nous protège !

« Je vous nourrirai » : de l'importance de la bienfaisance

« Les jours de la mort d'Israël s'approchèrent, il appela son fils Yossef et lui dit : de grâce, mets ta main sous ma hanche (...). Tu accompliras pour moi un bienfait authentique (...). Lorsque je reposerai avec mes Pères (...). » (47, 29-30)

Le Hatam Sofer rapporte à ce sujet l'enseignement de la Guémara (Baba Batra 116a) : « Celui qui laisse un fils comme lui n'est pas mort ». Et il explique d'après cela que lorsque Yaakov arriva en Egypte et qu'il vit la grandeur de Yossef, l'opulence et les honneurs sans fin dont il jouissait, il se mit à se lamenter en pensant : « Je laisse un fils qui n'est pas comme moi, car j'ai traversé mon existence entière en subissant toutes sortes d'épreuves et de souffrances grâce auxquelles un homme se purifie énormément, tandis que Yossef, mon fils, a vécu dans la tranquillité la majorité de ses jours (car il régna quatre-vingt ans en Egypte depuis l'âge de trente ans jusqu'à l'âge de cent-dix ans). Et puisqu'il n'est pas vraiment comme moi, je ne serai pas considéré comme 'pas mort'. » Il est toutefois enseigné dans le Zohar que celui qui abonde en actes de charité et de bienfaisance n'a pas besoin de subir de souffrances car grâce à la bienfaisance, il s'élève au même niveau que s'il avait subi des souffrances toute son existence. Or, un homme qui souffre beaucoup durant sa vie est appelé par le Zohar : "Mara De Yérékhine", "le maître des hanches", tandis qu'un homme qui prodigue du bien autour de lui est appelé "Mara Dé Yadine", "le maître des mains". D'après cela, le Hatam Sofer explique notre verset de la manière suivante :

Lorsque Yaakov vit toute l'opulence de Yossef et sa grandeur, il comprit qu'il n'était pas comme lui-même, c'est pour cela qu'il est écrit « *Les jours de la mort d'Israël s'approchèrent* », car il pensa qu'après avoir quitté ce monde, il serait vraiment mort. Il appela donc Yossef et lui dit « *Mets ta main sous ma hanche* », à savoir : à la place des souffrances que j'ai endurées durant toute mon existence et par lesquelles je suis surnommé 'le maître des hanches', prends sur toi d'accomplir « *pour moi un bienfait authentique* », et d'être aussi 'le maître des mains' par cet acte de bonté (le mot "sous" et l'expression "à la place de" sont désignées en hébreu par le même terme, נחנך.d.t). Grâce à cette profusion de bienfaisance, je ne serai pas réellement mort après avoir quitté ce monde et ma disparition ne sera considérée que



comme si « *je reposerai avec mes Pères* ». Et il en fut ainsi, puisque la Guémara elle-même (Ta'anit 5b) témoigne que "Yaakov Avinou **n'est pas mort**", mais il **repose** seulement avec ses Pères.

C'est également l'explication des versets (dans la suite de la Paracha 50, 16-21) « *Les frères de Yossef virent que leur père était **mort*** » car en voyant la richesse et les honneurs dont jouissait Yossef, ils pensèrent que leur père était réellement **mort** puisqu'il n'avait pas laissé de fils comme lui (ayant souffert autant que lui, n.d.t). Yossef leur répondit : « *Ne craignez rien, je vous nourrirai ainsi que vos enfants* », à savoir : dorénavant, je pourvoirai à vos besoins, et par cet acte de bonté, je serai considéré comme ayant souffert toute mon existence. Par conséquent, notre père sera à son tour considéré comme ayant laissé un fils comme lui et sera grâce à cela compté parmi les vivants.

A propos de la bonté, rapportons ici l'histoire qui suit qui se déroula la veille du Chabbat 'Hol Hamoède Souccot l'année dernière (2019). Ce fut à cette période que la Rabbanite, veuve du Rav Na'hman Zuker, quitta ce monde.

La Rabbanite avait en sa possession un grand appartement à Bné Brak qu'elle louait pour une longue période à une femme seule qui y vivait avec ses enfants. Le loyer avait été fixé initialement à trois mille chékels, montant qui demeura le même au cours des années alors que les prix sur le marché avaient considérablement augmenté au point qu'une telle location était à présent louée à cinq mille chékels. Chaque année, lorsque le bail arrivait à expiration, cette femme demandait que l'on tienne compte de sa situation car la pension alimentaire qu'elle recevait ne lui permettait pas plus qu'un loyer de trois mille chékels. Le gendre de la Rabbanite qui était responsable de la gérance n'était pas disposé à accéder à sa requête. Néanmoins, à chaque fois qu'il en parlait à la Rabbanite, elle renonçait à son droit et lui ordonnait de poursuivre la location au prix initial. En outre, lorsqu'une réparation était nécessaire, la locataire leur demandait de

l'effectuer à leur compte (alors que son loyer était inférieur de beaucoup à celui en vigueur, et qu'elle recevait si l'on peut dire un présent de deux mille chékels par mois). A chaque fois que cela arrivait, la Rabbanite ordonnait également de renoncer et de continuer à appliquer les conditions initiales du bail.

A chaque occasion, et en particulier ces dernières années, lorsque la Rabbanite fut plus âgée, son gendre ne manquait pas d'encourager la locataire à prier pour qu'elle vive longtemps. Car dès que l'appartement passerait dans la main des fils, ils augmenteraient le loyer en accord avec le prix pratiqué sur le marché, n'étant pas aussi indulgents que la Tsadéket. Et voici que de manière tout à fait extraordinaire, la veille de Roch Hachana, ladite locataire fit savoir qu'elle venait de se fiancer à nouveau et qu'elle s'apprêtait sous peu à emménager dans la maison de son nouveau mari. Quelques jours après, la Rabbanite quitta ce monde. Il fut clair pour tout le monde qu'au lieu d'être celle qui avait renoncé en faveur de cette femme, c'était l'inverse qui s'était passé : cette locataire avait maintenu la Rabbanite en vie et celle-ci n'avait prolongé ses jours que par le mérite de cet acte de bienfaisance, comme cela apparaît à maintes reprises dans la Guémara (cf. Chabbat 156b) qui enseigne que la bonté et la charité prolongent la vie de l'homme. Il s'avéra dès lors que le bien que cette femme prodigua à la Rabbanite fut de loin supérieur à celui que la Rabbanite lui prodigua.

Une autre histoire semblable se déroula il n'y a pas longtemps, décrivant elle aussi la récompense de ceux qui pratiquent la bienfaisance autour d'eux :

Un juif habitant le quartier de Kyriat Santz à Natanya avait organisé une fête de 'Hanouca pour toute sa famille chez lui pour le premier soir de l'allumage, à huit heures du soir. Il avait à cette fin, invité tous ses enfants et petits-enfants et parmi eux, son petit-fils qui venait de se marier quelques mois auparavant et qui vivait à Ramat Chlomo à Jérusalem. Bien entendu, aucun des invités ne songeait à rater une réunion



familiale aussi importante. A l'approche de 'Hanouca, le beau-père de ce petit-fils, Rav David Drouk (celui qui me relata cette histoire) dit à son gendre :

« Ton beau-frère (mon autre gendre) qui vit à Névé Yaakov à Jérusalem, a voyagé en Suisse, d'où il aurait déjà dû revenir. Pour des raisons indépendantes de sa volonté, il doit s'attarder là-bas et sa femme se trouve seule à la maison avec ses quatre enfants. Tu feras une Mitsva en leur rendant visite pour leur réjouir le cœur en cette première soirée de 'Hanouca. » L'Avrekh accepta. Cependant, comment pourrait-il avoir le temps d'assister à la fête organisée par son grand-père ? Il alluma donc chez lui la première lumière à la première heure possible et de là, il se rendit en hâte à Névé Yaakov, avec l'intention de n'y passer qu'un court moment puis de reprendre le bus 947 à six heures et quart (ce bus va de Jérusalem à Haïfa en passant par plusieurs villes dont Natanya).

Lorsqu'il arriva dans la maison de son beau-frère, il se mit à danser avec les enfants et, de fait, la joie et la lumière illuminèrent grâce à lui la maison et le cœur de ces derniers. Après quelques instants, son

épouse lui rappela qu'ils devaient se dépêcher afin de ne pas rater le bus qui les conduirait à Natanya. Les jeunes enfants insistèrent toutefois pour qu'il reste et, pris de pitié face à cette requête, il accepta. Il déclara à son épouse qu'à Natanya, la fête pourrait se dérouler en son absence, alors qu'ici, ils avaient besoin de lui. Il valait donc mieux qu'ils restent. De fait, ils renoncèrent à leur voyage.

Comme on le sait, l'autobus dans lequel ils auraient dû voyager fit un grave accident (à proximité de Lod). Le chauffeur perdit le contrôle du véhicule qui dévia de la route et percuta violemment un arrêt de bus en béton qui se trouvait sur sa trajectoire, provoquant (que D. préserve) la mort de quatre juifs parmi les passagers et faisant plusieurs autres blessés...

Le jeune couple se rendit compte de la Providence Divine qui leur avait sauvé la vie par le mérite de cet acte de bonté accompli exactement à la même heure. Ils réalisèrent comment le Saint-Béni-Soit-Il leur avait donné l'occasion de faire cette Mitsva qui les avait épargnés.

